

23 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 juin 2006

Portail fédéral

Développement technique et organisationnel du site portail fédéral "Belgium.be"

Développement technique et organisationnel du site portail fédéral "Belgium.be"

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation, le Conseil des Ministres a pris une série de mesures relatives au portail fédéral "Belgium.be". Ces mesures ont pour but de relever les défis de la communication électronique et de répondre aux besoins croissants des utilisateurs internet en Belgique. Le paysage institutionnel belge compte en effet plus d'un millier de sites web officiels répertoriés. Rien qu'au niveau fédéral, plus de 200 sites sont actifs. L'internet devient chaque jour un des vecteurs préférentiels de la communication entre les autorités et les citoyens. Pour jouer son rôle de porte d'entrée centrale et de vitrine transversale dans le paysage web, le portail fédéral doit être renforcé. Les autorités fédérales réaffirment que le développement du portail constitue une de leurs priorités et souhaitent assurer le développement de ce point de repère central parmi la multitude de services et d'applications, proposés en ligne par les autorités. Pour assurer le renforcement du portail fédéral "Belgium.be" et davantage professionnaliser l'internet public fédéral, une évolution technique et organisationnelle doit être amorcée. Les évolutions techniques : Le site portail fédéral fait l'objet d'un contrat de sous-traitance, qui lie l'Etat fédéral à la société de services Accenture. Ce contrat arrive à échéance en mai 2007. Une nouvelle plateforme sera mise sur pied afin de répondre aux objectifs suivants : - obtenir globalement une offre moins coûteuse ; - mettre en oeuvre une solution de remplacement de la plateforme "web et gestion de contenus" ; - adapter cette solution aux exigences actuelles et garantir le niveau de qualité des services ; - promouvoir les standards technologiques ouverts et une approche modulaire afin d'être beaucoup plus autonomes ; - évoluer vers une "plateforme portail" plus largement utilisable par les SPF ; - augmenter le choix fonctionnel disponible. Les évolutions organisationnelles : Sur le plan des ressources humaines, le défi est colossal. L'utilisation professionnelle des technologies de l'information implique, en effet, de disposer d'une équipe suffisante. Cette équipe, aux qualifications spécifiques, doit assurer la cohérence du contenu et la responsabilité finale des pages et de la structure de navigation du portail. Cette équipe de "channel managers" (ou gestionnaires de thématiques) aux compétences rédactionnelles et organisationnelles reconnues, sera composée de 15 équivalents temps plein (ETP) pour couvrir l'ensemble des besoins actuels. Cette nouvelle structure sera opérationnelle au début 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

